

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024**

**QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 20 août 2024, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault  
Siège #3 - Mélanie Picard  
Siège #4 - Alex Papineau  
Siège #5 - Sophie Côté  
Siège #6 - Carmen Demers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Marc-Olivier Habel

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

Présence de huit (8) citoyens.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

### **2 - MOT DE MAIRE**

Monsieur Stéphane Dion, maire, informe les citoyens de l'ajout d'un service de transport collectif à Sainte-Croix, et ce, pour la première fois avec l'Express Lotbinière, le matin et au retour le soir. Les citoyens peuvent désormais utiliser ce service afin de se rendre à Saint-Antoine-de-Tilly, à Saint-Appolinaire, à Lévis et Québec, incluant les Cégeps Ste-Foy et Garneau et au Centre d'éducation aux adultes à Lévis. L'objectif à partir de ce point sera d'améliorer ce service de transport collectif en ajoutant de nouveaux arrêts et de nouvelles destinations. Monsieur le maire termine en invitant les citoyens de Sainte-Croix à utiliser ce service afin de permettre sa bonification dans l'avenir autant pour les étudiants et les travailleurs, que pour les aînés.

**246-2024**

### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2 - MOT DE MAIRE**

#### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

##### **4.1 - Séance ordinaire du 9 juillet 2024**

#### **5 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

#### **7 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

##### **7.1 - Comptes à payer - Mois de juillet 2024**

**7.2 - Adoption / Règlement #713-2024 / Règlement abrogeant le règlement d'emprunt #662-2022 décrétant la réfection de voirie au rang 4 Ouest ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024**

**7.3** - Règlement #714-2024 / Règlement d'emprunt d'un montant de 1 567 000\$ concernant le réaménagement du parc Jean-Guy Fournier / Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)

**7.4** - Octroi de mandat / Gré à gré / Les Excavations Ste-Croix inc. / Démolitions des bâtiments sis aux 6055-6057, 6183-6185, 6259-6261 et 6347-6351 rue Principale

**7.5** - Démission de Mme Élisabeth Demers / Poste à temps complet d'agente de bureau

**7.6** - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #5 / Patriarce Architecture inc. / Réaménagement du parc Jean-Guy Fournier

**7.7** - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / L&M Design commercial / Réaménagement de l'hôtel de ville

**7.8** - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / Englobe Corp. / Étude géotechnique, de caractérisation sommaire des sols et évaluation environnementale de site (ÉES Phase I) / rue Leclerc

### **8 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

**8.1** - Comptes à payer - Mois de juillet 2024

### **9 – VOIRIE**

**9.1** - Octroi de mandat / Gré à Gré / Englobe Corp. / Étude géotechnique avec caractérisation environnementale des sols / Réfection du 3e rang Est

**9.2** - Octroi de mandat / Gré à gré / 9292-4547 Québec inc. / Contrat de fauchage des abords de voies de circulation 2025-2026

**9.3** - Autorisation de paiement / 9292-4547 Québec inc. (Les Gazonniers du Cap) / Fauchage des abords des voies de circulation

**9.4** - Autorisation de paiement #1 / Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) / Projet de réfection de la rue Principale (route 132)

**9.5** - Autorisation de paiement #2 / Les Entreprises Lévisiennes inc. / Rapiécage des rues 2024

**9.6** - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / Pluritec ltée / Plans et devis / Remplacement de glissières de sécurité

**9.7** - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #5 / Pluritec ltée / Mandat d'études et plans et devis / Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin

**9.8** - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #10 / Laboratoires d'expertises de Québec ltée (LEQ) / Contrôle qualitatif des matériaux / Réfection de la rue Hamel

**9.9** - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Englobe Corp. / Contrôle qualitatif des matériaux / Réfection du 4e rang Ouest

**9.10** - Recommandation de paiement #3 / Les Excavations Ste-Croix inc. / Réfection du 4e rang Ouest

### **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.1** - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Groupe Conseil CHG inc. / Mandat d'études préparatoires / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts / Route Marie-Victorin / Pavillon Joseph-Rhéaume

### **11 - AMÉNAGEMENT / URBANISME / DÉVELOPPEMENT**

**11.1** - Demande exclusion à la CPTAQ / Domaine Joly de Lotbinière

**11.2** - Demande de dérogation mineure / 189-191 rue Ernest-Blouin

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

**11.3** - Demande d'usage conditionnel / 25 Côte des Sous-Bois

**11.4** - Dépôt / Projet de règlement #715-2024 / Règlement relatif à l'occupation du domaine public

**11.5** -Avis de motion / Règlement #715-2024 / Règlement relatif à l'occupation du domaine public

**11.6** -Dépôt / Projet de règlement #716-2024 / Règlement déterminant ce qui peut être permis dans l'emprise des rues par les services municipaux et propriétaires riverains

**11.7** - Avis de motion / Règlement #716-2024 / Règlement déterminant ce qui peut être permis dans l'emprise des rues par les services municipaux et propriétaires riverains

**11.8** - Adoption / Premier projet de règlement #717-2024 / Amendement modifiant le règlement de zonage #389-2007 abrogeant le chapitre 16 « Dispositions concernant les éoliennes »

**11.9** - Avis de motion / Règlement #717-2024 / Règlement modifiant le règlement de zonage 389-2007 abrogeant le chapitre 16 « Dispositions concernant les éoliennes »

**12** - SERVICE DES INCENDIES

**13** - LOISIRS ET CULTURE

**13.1** - Démission de Mme Catherine Bélanger / Préposée temporaire des activités de la polyvalente Pamphile-Le May

**13.2** - Embauche / Mme Kelly-Ann Houde / Poste de préposée temporaire des activités de la polyvalente Pamphile-Le May

**14** – VARIA

**15** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

**16** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**247-2024**

**4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 9 juillet 2024 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme Mylène Neault : Mme Neault avise les citoyens que la cueillette des encombrants se fera dans la semaine du 26 août et que l'ensemble des informations relatives à cette cueillette se trouve sur le site web de la Municipalité. Mme Neault invite également la population à placer les gros rebuts aux abords des rues dès dimanche afin d'éviter qu'ils ne soient pas ramassés.

Mme Mélanie Picard : Mme Picard invite la population à effectuer leurs demandes de permis directement en ligne, sur le site web de la Municipalité. Il est désormais possible de recevoir l'ensemble de la documentation relative aux demandes par courriel et d'effectuer les paiements en ligne.

M Alex Papineau : M Papineau invite la population à participer à la première édition du « Bal en fleurs » au Domaine Joly de Lotbinière dont les billets sont en vente présentement.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

Mme Sophie Côté : Mme Côté débute en remerciant les moniteurs, les monitrices et Mme Catherine Bélanger pour leurs implications au succès du camp de jours municipal. Mme Côté remercie également le camping Belle Vue et la salle de quilles de Sainte-Croix pour leurs collaborations tout au long de l'été. Mme Côté invite également la population à procéder à leur inscription au festival des champignons qui se tiendra le 7 septembre prochain à la Polyvalente Pamphile-Le May. Mme Côté termine en informant la population que la programmation d'automne des activités des loisirs est actuellement disponible pour les inscriptions sur le site internet de la Municipalité au saintecroix.ca.

Mme Carmen Demers : Mme Demers informe que le prochain tournoi de «Ruff» se tiendra le jeudi 29 août prochain à la salle Robert-Daigle à 19h et que le prochain voyage Laurier Québec aura lieu le lundi 26 août dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

### **6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

- Information concernant le partage des coûts relatifs à l'électricité de l'église de Sainte-Croix.
  
- Information concernant les lampadaires localisés dans le stationnement sis au 6227 rue Principale.

### **7 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

248-2024

#### **7.1 - COMPTES À PAYER - MOIS DE JUILLET 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juillet 2024 au montant de 673 543.22 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### SALAIRES DE JUILLET 2024

SALAIRES BRUTS DU 30 JUIN AU 27 JUILLET 2024	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS & LOISIRS)	28 585.86
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES, GYM, & TERRAIN DE JEUX	71 909.50
	AVANTAGES SOCIAUX	17 321.33
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>117 816.69</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE JUILLET 2024

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	26 390.87
	<b>TOTAL</b>	<b>144 207.56</b>

#### COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2024 – RATIFICATION

<b>9235-0669 QUÉBEC INC.</b>	<b>378.27</b>	
222001526 ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	378.27	CASCADES (3) & INSTALLATION
<b>9292-4547 QUE INC.</b>	<b>15 143.36</b>	
232060521 ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL	15 143.36	FAUCHAGE ABORDS DES ROUTES 271 & 132 2024
<b>ADMQ ZONE 9 LOTBINIÈRE-APPALACHES</b>	<b>172.46</b>	
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	172.46	COLLOQUE ANNUEL

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)</b>	<b>5 162.17</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-682.80
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	166.63
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	2 916.35
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-503.75
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-340.80
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	293.95
270150321	TIMBRES POSTES - LOISIRS	11.39
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	130.00
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.95
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	71.00
270150631	ESSENCE LOISIRS	177.90
270150631	ESSENCE LOISIRS	84.00
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	51.62
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	61.98
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	72.00
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	116.00
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	51.00
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	79.06
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	64.08
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	144.60
270150631	ESSENCE LOISIRS	208.65
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	73.00
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	136.01
270150631	ESSENCE LOISIRS	239.03
270150631	ESSENCE LOISIRS	74.81
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	135.13
270150631	ESSENCE LOISIRS	146.00
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	70.00
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	24.06
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	62.05
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	24.32
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	122.31
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	611.65
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	149.99
<b>BRENNTAG CANADA INC.</b>	<b>2 017.94</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	2 403.11
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	-385.17
<b>C.A.U.C.A. SERVICE P/RÉPONDANTS</b>	<b>1 368.20</b>	
223100331	TELEPHONE	1 368.20
<b>CAMPING LAC GEORGES</b>	<b>784.22</b>	
270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	784.22
<b>CARQUEST CANADA LTEE</b>	<b>59.79</b>	
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	59.79
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>464.64</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	464.64
<b>CENTRE CULTUREL &amp; SPORTIF DE</b>	<b>150 000.00</b>	
270130959	PART. FIN. - C/CULTUREL	150 000.00
<b>CENTRE DE VILLÉGIATURE BELLE-VUE</b>	<b>1 149.75</b>	
270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	1 149.75
<b>CLAUDINE FONTAINE</b>	<b>128.88</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	68.91
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	59.97
<b>COMPASS MINERALS CANADA CORP.</b>	<b>8 295.38</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	8 295.38
<b>DESROCHES PRODUITS PETROLIERS</b>	<b>1 287.68</b>	
241300631	ESS & DIESEL-ST/POMP. STE-CROIX	990.78
241200631	ESSENCE & DIESEL - USINE D'EAU	296.90
<b>ÉNERGIR S.E.C.</b>	<b>3 482.75</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	3 482.75
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE</b>	<b>339.05</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	200.00
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	35.95
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	76.25
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	26.85
<b>F.D. JUL INC.</b>	<b>373.68</b>	
261001419	NUMÉRISATION URBANISME	186.84
261001419	NUMÉRISATION URBANISME	186.84
<b>FEDERATION QUEBECOISE DES</b>	<b>858.27</b>	
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	666.86
241201411	SERV. PROFESSIONNEL INGENIEUR	191.41
<b>FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOP DE SANTÉ</b>	<b>17 792.38</b>	
259001411	ENTENTE COOP. SANTÉ STE-CROIX	17 792.38
<b>GLS DICOM EXPRESS</b>	<b>22.97</b>	
232000322	FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	22.97
<b>GROUPE CCL</b>	<b>908.28</b>	
229300451	GARDIENN - ANIMAUX	908.28
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>45.03</b>	
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	45.03
<b>HYDRO SOLUTION</b>	<b>28.72</b>	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	28.72
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>9 184.39</b>	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	963.87
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	141.38
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	26.10
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	43.29
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	885.98
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	31.59
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	24.35
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	73.31
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	86.66
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	24.35
241502681	ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	40.02
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 565.50
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	779.28
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 316.39
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	98.94
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	62.36
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	7.81
259000681	ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	640.70
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	110.19
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	48.89
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	26.96
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	44.71
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	995.70
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	146.06
<b>INSTALLATION RENÉ MAILLOUX</b>	<b>5 892.46</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	5 892.46
<b>JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.</b>	<b>1 339.47</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	1 339.47
	CRÉDIT ACHAT BAR FÊTE NATIONALE	
	ACHATS FOURNITURES CAMP DE JOUR	
	ACHAT BAR FÊTE NATIONALE	
	CRÉDIT ACHAT BAR FÊTE NATIONALE	
	CRÉDIT ACHAT BAR FÊTE NATIONALE	
	TIMBRES	
	TIMBRES	
	ESSENCE SIERRA	
	ESSENCE TRANSIT	
	ESSENCE COMITÉ PLEIN AIR	
	ESSENCE LOISIRS	
	ESSENCE LOISIRS	
	ESSENCE INCENDIE	
	ESSENCE INCENDIE	
	DIESEL TRACTEUR KUBOTA	
	ESSENCE SIERRA	
	ESSENCE INCENDIE	
	ESSENCE INCENDIE	
	ESSENCE INCENDIE	
	ESSENCE TRANSIT	
	ESSENCE LOISIRS	
	DIESEL TRACTEUR KUBOTA	
	ACHATS DIVERS PAPETERIE	
	BOITES DE RANGEMENT	
	ACHATS FOURNITURES CAMP DE JOUR	
	DINER D'ACCUEIL CAMP DE JOUR	
	FRAIS INTERNET GYM DÉCEMBRE 2023 À JUIN 2024	
	ABONNEMENT ANNUEL CANVA	
	BISULFITE POUR TRAITEMENT DE L'EAU	
	CRÉDIT FÛT EN PLASTIQUE & PALETTE	
	FRAIS ANNUELS SURVI-MOBILE DU 2024-07-01 AU 2024-06-30	
	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR	
	LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT POMPE INCENDIE	
	REMISE JUILLET 2024	
	PARTICIPATION MUNICIPALE 2024	
	ENTENTE ACCÈS PISCINE CAMP DE JOUR 2024	
	CAFÉ & VÊTEMENTS DE TRAVAIL	
	CAFÉ & VÊTEMENTS DE TRAVAIL	
	SEL POUR ADOUCISSEURS	
	DIESEL GÉNÉRATRICE	
	DIESEL GÉNÉRATRICE	
	DOMMAGES BRIS D'AQUEDUC RUE LEMAY	
	ENREGISTREMENT VIDÉO FÊTE NATIONALE	
	ACHATS DIVERS PAPETERIE	
	ENTRETIEN TONDEUSE	
	ACHAT BAR	
	NUMÉRISATION URBANISME	
	NUMÉRISATION URBANISME	
	ADHÉSION 2024 (SERVICE INTERNET)	
	GESTION DES ACTIFS EN EAU	
	IMPLANTATION COOPÉRATIVE DE SANTÉ 1/2	
	FRAIS TRANSPORT	
	MÉDAILLES POUR CHIENS	
	ACRYLIQUE	
	LOCATION CHAUFFE-EAU 6185 RUE PRINCIPALE	
	SERVICE JUIN 2024	
	SERVICE JUIN 2024	
	SERVICE JUIN 2024	
	SERVICE JUIN 2024	
	SERVICE MAI & JUIN 2024	
	SERVICE MAI & JUIN 2024	
	SERVICE AVRIL À JUIN 2024	
	SERVICE MAI & JUIN 2024	
	SERVICE MAI & JUIN 2024	
	SERVICE MI-JUIN À MI-JUILLET 2024	
	SERVICE MI-JUIN À MI-JUILLET 2024	
	SERVICE JUIN & JUILLET 2024	
	SERVICE MAI & JUILLET 2024	
	SERVICE FIN JUIN À MI-JUILLET 2024	
	SERVICE JUIN & JUILLET 2024	
	SERVICE JUIN & JUILLET 2024	
	SERVICE AVRIL 2024	
	SERVICE JUILLET 2024	
	SERVICE JUILLET 2024	
	SERVICE JUILLET 2024	
	SONORISATION FÊTE NATIONALE	
	HYPOCHLORITE	

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

<b>LEPAGE, BERNARD</b>		<b>124.18</b>	
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	62.09	PALLIS
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	62.09	PALLIS
<b>LES PORTES DU QUÉBEC INC.</b>		<b>354.13</b>	
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	354.13	INSTALLATION MANETTES PORTES DE GARAGE
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>65 332.27</b>	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 221.57	QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 2024 7/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	10 930.55	QUOTE-PART MRC ENFOUISSEMENT SANITAIRE 2024 7/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 221.57	QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 2024 8/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	10 930.55	QUOTE-PART MRC ENFOUISSEMENT SANITAIRE 2024 8/12
262100951	QUOTE PART MRC - ADM.	12 951.34	QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT 2024 3/4
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	18 076.69	QUOTE-PART MRC ADMINISTRATION GÉNÉRALE 2024 3/4
<b>MATHIEU BEAURIVAGE ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE</b>		<b>3 594.79</b>	
232000411	FRAIS DE GENIE, ARPEUTAGE	3 594.79	DESCRIPTION TECHNIQUE (RUE GARNEAU)
<b>MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.</b>		<b>2 894.36</b>	
219000499	AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	2 894.36	FORFAIT JUILLET À DÉCEMBRE 2024
<b>MILOT, STEPHANE</b>		<b>295.66</b>	
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	133.10	FRAIS DÉPLACEMENT JUILLET 2024
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	162.56	FRAIS DÉPLACEMENT JUIN-JUILLET 2024
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>25 733.29</b>	
213000200	CONT. EMPLOYEUR	27.79	AJUSTEMENT COTISATION RRQ 2023
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 653.35	REMISE JUILLET 2024
5513825000	ROAP A PAYER	1 191.83	REMISE JUILLET 2024
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	4 374.91	REMISE JUILLET 2024
5513850000	R.R.Q. A PAYER	9 207.40	REMISE JUILLET 2024
5513890000	CNT A PAYER EMPLOYEUR	36.87	REMISE JUILLET 2024
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	120.00	REMISE JUILLET 2024
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	9 121.14	REMISE JUILLET 2024
<b>OLIVIER VENNE</b>		<b>4 000.00</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	4 000.00	SPECTACLE FÊTE NATIONALE
<b>PAGES JAUNES</b>		<b>288.50</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	144.25	SERVICE JUILLET 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	144.25	SERVICE AOÛT 2024
<b>PG SOLUTIONS INC.</b>		<b>201.21</b>	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	201.21	SOUTIEN TECHNIQUE ADMINISTRATION
<b>POSTES CANADA</b>		<b>582.88</b>	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	195.30	PAMPHLET FÊTE NATIONALE & AVIS MUNICIPAL JUIN 2024
270150321	TIMBRES POSTES - LOISIRS	192.28	PAMPHLET FÊTE NATIONALE & AVIS MUNICIPAL JUIN 2024
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	195.30	AVIS MUNICIPAL JUILLET 2024
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>		<b>607.31</b>	
270150660	PRODUIT ENTRETIEN LOISIRS	178.50	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270126660	PRODUIT ENTRETIEN SALLE GYM	137.86	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	34.21	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	256.74	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
<b>REAL HUOT INC.</b>		<b>332.64</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	332.64	PIÈCES DE RECHANGE BOITES DE SERVICE
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>10 518.47</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	2 855.18	REMISE JUILLET 2024
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	120.00	REMISE JUILLET 2024
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	7 543.29	REMISE JUILLET 2024
<b>RÉCRÉOFUN INC.</b>		<b>678.77</b>	
270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	678.77	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR
<b>RLNO MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE</b>		<b>129 199.20</b>	
245300446	ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	6 974.24	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 5/12
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 297.19	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 5/12
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 297.19	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 6/12
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 260.16	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 5/12
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	4 460.75	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 5/12
245300446	ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	6 974.24	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 6/12
245235446	ENLEVEMENT MATIÈRES	4 366.40	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 5/12
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 297.19	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 7/12
245220446	MATIÈRES RECYCLABLES TRI	3 941.06	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 5/12
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 260.16	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 6/12
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	4 460.75	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 6/12
245300446	ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	6 974.24	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 7/12
245235446	ENLEVEMENT MATIÈRES	4 366.40	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 6/12
245220446	MATIÈRES RECYCLABLES TRI	3 941.06	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 6/12
245235446	ENLEVEMENT MATIÈRES	4 366.40	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 7/12
245220446	MATIÈRES RECYCLABLES TRI	3 941.06	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 7/12
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 260.16	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 7/12
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	4 460.75	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 8/12
245300446	ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	6 974.24	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 8/12
245235446	ENLEVEMENT MATIÈRES	4 366.40	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 8/12
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 297.19	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 8/12
245220446	MATIÈRES RECYCLABLES TRI	3 941.06	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 8/12
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 260.16	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 8/12
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	4 460.75	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 8/12
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>5 262.53</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	5 262.53	POLICE NO. 48842 AOÛT 2024
<b>SANI BLEU</b>		<b>567.98</b>	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET.	567.98	LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE & CHABOT) DU 24-06-2024 AU 23-07-2024
<b>SANI-ORLÉANS INC.</b>		<b>3 105.63</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	806.13	POMPAGE GRILLES DE RUE & BOITES DE VANNE
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	2 299.50	POMPAGE GRILLES DE RUE & BOITES DE VANNE
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>645.18</b>	
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	51.05	FRAIS INTERNET GYM JUILLET 2024
270150331	TELEPHONE LOISIRS	112.77	SERVICE JUILLET 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	37.60	SERVICE JUILLET 2024
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.61	SERVICE JUILLET 2024
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	37.59	SERVICE JUILLET 2024
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.60	SERVICE JUILLET 2024
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	37.61	SERVICE JUILLET 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	37.61	SERVICE JUILLET 2024
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	37.62	SERVICE JUILLET 2024
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.39	SERVICE JUILLET 2024
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	97.73	FRAIS INTERNET GYM AOÛT 2024
<b>TELUS IP</b>		<b>479.25</b>	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	140.37	SERVICE JUILLET 2024
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	35.08	SERVICE JUILLET 2024
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	35.10	SERVICE JUILLET 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	70.18	SERVICE JUILLET 2024
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.09	SERVICE JUILLET 2024
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.09	SERVICE JUILLET 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.09	SERVICE JUILLET 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	93.25	SERVICE JUILLET 2024

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

<b>TELUS MOBILITE</b>		<b>573.25</b>	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	73.84	SERVICE JUILLET 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.50	SERVICE JUILLET 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	11.50	SERVICE JUILLET 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	75.09	SERVICE JUILLET 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	137.01	SERVICE JUILLET 2024
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	67.34	SERVICE JUILLET 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	55.78	SERVICE JUILLET 2024
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	80.96	SERVICE JUILLET 2024
270150331	TELEPHONE LOISIRS	60.23	SERVICE JUILLET 2024
<b>TESSIER RECREO-PARC</b>		<b>715.14</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	385.17	ENTRETIEN MODULE PARC
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET.	163.26	PIÈCES ABREUVOIR ÉGLISE
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET.	166.71	PIÈCES ABREUVOIR ÉGLISE
<b>TURCOTTE 1989 INC.</b>		<b>543.83</b>	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	543.83	MODIFICATION VANNE AÉRATEUR
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>290.52</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE AOÛT 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE AOÛT 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE AOÛT 2024
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE AOÛT 2024
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	87.12	SERVICE AOÛT 2024
<b>Total : 483 601.16</b>			

## COMPTES À PAYER DE JUILLET 2024

<b>9235-0669 QUÉBEC INC.</b>		<b>2 299.81</b>	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	2 299.81	INSPECTION & RECHARGE BOUTEILLES D'AIR
<b>ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC</b>		<b>459.90</b>	
270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	459.90	CONGRÈS AQLM
<b>ANNIE CÔTÉ DESIGN GRAPHIQUE</b>		<b>408.16</b>	
270150341	PUB. JOURNAUX, REVUES -LOISIRS	408.16	CONCEPTION PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2024
<b>ASSOCIATION "CÔTE DES SOUS-BOIS"</b>		<b>211.31</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	211.31	COTISATION ANNUELLE 2024 (ENTRETIEN CÔTE DES SOUS-BOIS)
<b>ATELIER GENYTECH INC.</b>		<b>4 150.07</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	1 410.36	ENTRETIEN CAMION 411
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	1 053.98	ENTRETIEN CAMION 911
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	973.95	ENTRETIEN CAMION 711
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	237.26	INSPECTION CAMION 911
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	237.26	INSPECTION CAMION 411
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	237.26	INSPECTION CAMION 711
<b>BUROPRO CITATION INC.</b>		<b>260.47</b>	
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	99.36	ACHATS DIVERS PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	161.11	ACHATS DIVERS PAPETERIE
<b>DOCUMENT EXPRESS ENR.</b>		<b>1 422.93</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 422.93	AVIS MUNICIPAL JUILLET 2024
<b>ECO VERDURE</b>		<b>1 669.44</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	1 669.44	RÉPARATION TERRAIN PARC JEAN-GUY FOURNIER
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE MUN. CHRISTIANE</b>		<b>13.50</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	13.50	ACHATS DIVERS FOURNITURES
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE LOISIRS</b>		<b>4.80</b>	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	4.80	FRAIS DE REPAS CAMP DE JOUR
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>		<b>847.93</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	163.26	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	181.66	ANALYSE D'EAU USÉE
241200411	ANALYSE DE L'EAU	123.02	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	28.17	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	269.04	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	82.78	ANALYSE D'EAU
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>35.75</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	35.75	AVIS MUTATION
<b>FRANCIS MATTE</b>		<b>60.00</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE JUILLET 2024
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>289.74</b>	
232001650	DISTRIBUTION BAC ET BARIL ETC.	289.74	BACS ROULANTS DÉCHETS
<b>GAUTHIER HERVE, GUAY MICHELLE</b>		<b>56.25</b>	
5513100000	COMPTES A PAYER	56.25	REMBOURSEMENT DE TAXES
<b>GIROUX ARPENTAGE INC.</b>		<b>735.84</b>	
2305056721	ÉMISSAIRE PLUVIAL RUE HAMEL	735.84	DESCRIPTION TECHNIQUE LOT 3 592 546
<b>GROUPE ACCESS BY MSP CORP</b>		<b>460.71</b>	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	460.71	SERVICE JUILLET 2024
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>233.99</b>	
2308056722	ÉGLISE STE-CROIX MISE LUMIÈRE	233.99	INSTALLATION PRISE DE COURANT CONTRÔLE À DISTANCE ÉCLAIRAGE ÉGLISE
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>2 329.48</b>	
232000322	FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	97.73	ASPHALTE FROIDE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 516.41	ASPHALTE FROIDE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	28.28	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	33.34	SUPPORTS ASPIRATEUR
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	9.82	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	39.24	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	74.50	PAILLIS
270126660	PRODUIT ENTRETIEN SALLE GYM	11.37	GANTS
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	19.22	GANTS, BOULONS & ÉCROUS
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	69.29	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	11.48	SEL À GLACE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	17.58	PELLE RONDE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	174.47	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	215.90	PEINTURE, PINCEAU & ROULEAU À PEINTURE
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	10.85	ROULEAU À PEINTURE
<b>IMPRESSIONS MULTI-IMAGES</b>		<b>1 619.35</b>	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	1 619.35	CASQUETTES & BOUTELLES
<b>IMPULSION CENTRE D'ENTRAÎNEMENT</b>		<b>1 356.71</b>	
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	1 356.71	SERVICES PROFESSIONNELS JUILLET 2024
<b>IMPULSION CF LAURIER (9492-1905 QC INC.)</b>		<b>459.90</b>	
270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	459.90	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR
<b>JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ</b>		<b>98.75</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	27.88	CARBURANT MACHINE À BROUILLARD
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	27.88	CARBURANT MACHINE À BROUILLARD
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	42.99	ACHAT PRODUIT ENTRETIEN
<b>LES JOYEUX PIONNIERS</b>		<b>891.04</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	327.67	FRAIS AUTOBUS SORTIE AÎNÉS MADA 10-07-2024
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	563.37	FRAIS AUTOBUS SORTIE AÎNÉS MADA 19-07-2024
<b>LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>235.74</b>	
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	26.39	ENTRETIEN DÉBROUSSILLEUSE
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	209.35	ENTRETIEN VTT
<b>MÉLISSA CASTONGUAY</b>		<b>30.00</b>	
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE JUILLET 2024





## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juillet 2024;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juillet 2024;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 713-2024 intitulé « *Règlement abrogeant le règlement d'emprunt #662-2022 décrétant la réfection de voirie au rang 4 Ouest ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés* » soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit.
- **QUE** le règlement #713-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #713-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.3 - RÈGLEMENT #714-2024 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 567 000\$ CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER / DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)**

Dépôt du certificat par le directeur général et greffier-trésorier.

Tenue du registre : Le 16 juillet 2024 de 9h à 19h.

Signature(s) au registre : 0

**250-2024**

### **7.4 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC. / DÉMOLITIONS DES BÂTIMENTS SIS AUX 6055-6057, 6183-6185, 6259-6261 ET 6347-6351 RUE PRINCIPALE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a fait l'acquisition des immeubles sis aux 6055-6057, 6183-6185, 6259-6261 et 6347-6351 rue Principale ;

**ATTENDU QUE** conformément aux critères, règles et procédures énoncés au Règlement régissant la démolition d'immeubles #694-2023 et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Comité de démolition, le 28 mai 2024, a rendu 4 décisions pour autoriser la démolition de ces immeubles ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a confirmé les décisions du Comité de démolition, tel qu'il appert aux résolutions #198-2024, #199-2024, #200-2024 et #201-2024 ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière, dans une lettre datée du 15 juillet 2024, a confirmé à la Municipalité qu'elle n'avait pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au 3e alinéa de l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* quant aux demandes de démolitions des immeubles localisés au 6055-6057, 6183-6185, 6259-6261 et 6347-6351 rue Principale, conformément aux résolutions de la MRC #209-07-2024, 210-07-2024, 211-07-2024 et 212-07-2024 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut désormais procéder à ces démolitions ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a effectué une demande de prix à cet effet ;

**ATTENDU** la réception de l'offre de services de l'entreprise « *Les Excavations Ste-Croix inc.* », datée du 17 juillet 2024, au montant de 102 595,00 \$ excluant les taxes, pour la démolition des quatre bâtiments, la condamnation des branchements à l'égout, l'enlèvement des murs de blocs de maçonnerie, la démolition des clôtures et le remplissage et nivellement des terrains une fois les bâtiments démolis ;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** le mandat à l'entreprise « *Les Excavations Ste-Croix inc.* » au montant de 102 595,00 \$ excluant les taxes, pour la démolition des bâtiments sis au 6055-6057, 6183-6185, 6259-6261 et 6347-6351 rue Principale et la condamnation des branchements à l'égout, l'enlèvement des murs de blocs de maçonnerie, la démolition des clôtures et le remplissage et le nivellement des terrains une fois les bâtiments démolis, selon l'offre de services datée du 17 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251-2024

### **7.5 - DÉMISSION DE MME ÉLISABETH DEMERS / POSTE À TEMPS COMPLET D'AGENTE DE BUREAU**

ATTENDU la résolution #096-2020 ;

ATTENDU la réception de la démission de madame Élisabeth Demers, dater du 12 août 2024, à titre d'agente de bureau à temps complet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** ladite démission, à compter du 22 août 2024, et de transmettre à madame Demers nos sincères remerciements pour le travail accompli au cours des 4 dernières années pour la municipalité de Sainte-Croix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

252-2024

### **7.6 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #5 / PATRIARCHE ARCHITECTURE INC. / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy Fournier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #F-3760 datée du 30 juin 2024, au montant de 3 736,69 \$ taxes incluses, pour les services rendus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier ;

ATTENDU également la réception de la facture #F-3811 datée du 31 juillet 2024, au montant de 1 437,19 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre de ce même projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » des factures #F-3760 et #F-3811, datées respectivement du 30 juin et du 31 juillet 2024, d'un montant totalisant 5 173,88 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier plus amplement détaillé à la résolution #430-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

253-2024

### **7.7 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / L&M DESIGN COMMERCIAL / RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *L&M Design Commercial* » afin de procéder à une étude d'avant-projet pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

**ATTENDU** la réception de la facture #2382, datée du 5 juillet 2024, d'un montant de 924,41 \$ incluant les taxes pour les honoraires professionnels relatifs au mandat octroyé à la résolution #152-2023 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *L&M Design Commercial* » de la facture #2382 datée du 5 juillet 2024 au montant de 924,41 \$ incluant les taxes pour les honoraires professionnels relatifs au projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel que plus amplement détaillé à la résolution #152-2023 et à la facture #2382.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

254-2024

### **7.8 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #1 / ENGLOBE CORP. / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, DE CARACTÉRISATION SOMMAIRE DES SOLS ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (ÉES PHASE I) / RUE LECLERC**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Englobe Corp.* » pour la réalisation d'une étude géotechnique, une caractérisation sommaire des sols et une évaluation environnementale de site (ÉES Phase I) sur les lots localisés au sud de la rue Leclerc, soit les lots 3 590 823, 3 590 824, 6 353 549 et 6 353 550 du cadastre du Québec, tel qu'il appert à la résolution #113-2024 ;

**ATTENDU** la réception de la facture #00183050 de la firme « *Englobe Corp.* » datée du 10 juillet 2024 au montant de 31 451,41 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #113-2024 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Englobe Corp.* » de la facture #00183050 datée du 10 juillet 2024 au montant de 31 451,41 \$ incluant les taxes, services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #113-2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

255-2024

#### **8.1 - COMPTES À PAYER - MOIS DE JUILLET 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juillet 2024 au montant de 35 161.20 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### SALAIRES DE JUILLET 2024

SALAIRES BRUTS DU 30 JUIN AU 27 JUILLET 2024	ADMINISTRATION (DIRECTION)	
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	1 415.47
	AVANTAGES SOCIAUX	228.18
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 643.65</b>

#### COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2024 – RATIFICATION

<b>AIGUISAGE ROUSSEAU</b>	<b>75.88</b>	
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	75.88	AIGUISAGE COUTEAUX SURFACEUSE
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>26.33</b>	
551388000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	26.33	REMISE JUILLET 2024
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>3 667.13</b>	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	3 667.13	SERVICE MI-JUIN À MI-JUILLET 2024
<b>MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC</b>	<b>8 899.91</b>	
5413995000 C.T.I. A RECEVOIR (T.P.S.)	-2 576.34	REMISE TPS-TVQ AVRIL À JUIN 2024
5513390000 T.V.Q. A PAYER	11 067.72	REMISE TPS-TVQ AVRIL À JUIN 2024
5413996000 R.T.I. A RECEVOIR (T.V.Q.)	-5 139.21	REMISE TPS-TVQ AVRIL À JUIN 2024
5513290000 T.P.S. A PAYER (FEDERAL)	5 547.74	REMISE TPS-TVQ AVRIL À JUIN 2024

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>287.05</b>	
5513850000	R.R.Q. A PAYER	156.74	REMISE JUILLET 2024
5513865000	COMMISSION NORMES TRAVAIL	0.71	REMISE JUILLET 2024
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	72.54	REMISE JUILLET 2024
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	16.20	REMISE JUILLET 2024
5513820000	RQAP A PAYER	16.78	REMISE JUILLET 2024
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	24.08	REMISE JUILLET 2024
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>120.52</b>	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	44.84	REMISE JUILLET 2024
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	75.68	REMISE JUILLET 2024
<b>REGIE DES ALCOOLS, COURSES ET JEUX</b>		<b>950.00</b>	
270177499	PERMIS - BAR	950.00	FRAIS PERMIS ALCOOL DU 06-09-2024 AU 05-09-2025
<b>ROBERT BOILEAU INC.</b>		<b>9 953.27</b>	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	3 578.99	ENTRETIEN SURFACEUSE
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	6 374.28	RÉPARATION BATTERIES SURFACEUSE
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>96.54</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	96.54	POLICE NO. 48842 AOÛT 2024
<b>SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE</b>		<b>1 054.52</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 054.52	ACHAT RESTAURANT
<b>SOURCE OMEGA</b>		<b>669.73</b>	
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	669.73	ENTRETIEN & RÉPARATION ABREUVOIR
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>97.73</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	97.73	INTERNET SERVICE JUILLET 2024
		<b>Total : 25 898.61</b>	

## COMPTES À PAYER DE JUILLET 2024

<b>BUROPRO CITATION INC.</b>		<b>18.78</b>	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	18.78	ACHAT PAPETERIE
<b>IRS GESTION DICO INC.</b>		<b>411.61</b>	
270161526	ENT.-EQUIP. SECUR. & INCENDIE	411.61	INSPECTION ANNUELLE
<b>ENTREPRISE AIR VAP</b>		<b>456.28</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	456.28	NETTOYAGE HOTTE
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>		<b>244.86</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	244.86	ACHAT RESTAURANT
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>77.55</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	77.55	AMPOULES
<b>INSTALLATION RENE MAILLOUX</b>		<b>90.83</b>	
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	90.83	ÉMETTEUR BLUETOOTH
<b>MOLSON CANADA 2005</b>		<b>6 089.33</b>	
270181610	ACHATS - BAR	-2 755.79	CRÉDIT ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	8 845.12	ACHAT BAR
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>39.27</b>	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	6.33	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270180610	ACHATS - RESTAURANT	37.25	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	25.27	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	-50.55	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	20.97	ACHAT RESTAURANT
<b>VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON</b>		<b>190.43</b>	
270181610	ACHATS - BAR	190.43	ACHAT BAR
		<b>Total : 7 618.94</b>	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9 – VOIRIE

256-2024

#### **9.1 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / ENGLOBE CORP. / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE AVEC CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS / RÉFECTION DU 3E RANG EST**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de réfection du 3e rang Est ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat pour la préparation des plans et devis et la réalisation de relevés topographiques à la firme « *EMS ingénierie* », tel qu'il appert à la résolution #079-2024 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder à une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des sols pour ce projet ;

**ATTENDU QU'**une demande de prix a été réalisée à cet effet ;

**ATTENDU** la réception de l'offre de services de la firme « *Englobe Corp.* » datée du 27 juin 2024, au montant de 51 895,24\$ incluant les taxes pour la réalisation d'une étude géotechnique et une caractérisation environnementale pour le projet de réfection du 3e rang Est ;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'OCTROYER** un mandat à la firme « *Englobe Corp.* » au montant de 51 895,24 \$ incluant les taxes, selon l'offre de services datée du 27 juin 2024, pour la réalisation d'une étude géotechnique et une caractérisation environnementale pour le projet de réfection du 3e rang Est ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

257-2024

### **9.2 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / 9292-4547 QUÉBEC INC. / CONTRAT DE FAUCHAGE DES ABORDS DE VOIES DE CIRCULATION 2025-2026**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder au fauchage des abords des voies de circulation de son territoire et qu'un contrat est donné annuellement à cette fin ;

**ATTENDU** la réception de l'offre de service de l'entreprise « *9292-4547 Québec inc.* » datée du 11 juillet 2024, au montant de 20 921,28 \$ taxes en sus pour l'année 2025 et de 20 921,28 \$ taxes en sus pour l'année 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** l'octroi du contrat de fauchage des abords des voies de circulations pour les années 2025 et 2026 à l'entreprise « *9292-4547 Québec inc.* » pour un montant totalisant 41 842,56 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

258-2024

### **9.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / 9292-4547 QUÉBEC INC. (LES GAZONNIERS DU CAP) / FAUCHAGE DES ABORDS DES VOIES DE CIRCULATION**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé le contrat de fauchage des abords des voies de circulation à l'entreprise « *9292-4547 Québec inc.* », tel qu'il appert à la résolution #052-2023 ;

**ATTENDU** la réception des factures #20240045 et #20240046 datées du 11 juillet 2024 aux montants respectifs de 15 143,36 \$ incluant les taxes et 8 324,19 \$ incluant les taxes, pour les travaux exécutés dans le cadre du contrat octroyé à la résolution #052-2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *9292-4547 Québec inc.* » des factures #20240045 et #20240046, datées du 11 juillet 2024, pour un montant totalisant 23 467,55 \$ incluant les taxes pour les travaux de fauchage des abords des voies de circulations ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

259-2024

### **9.4 – AUTORISATION DE PAIEMENT #1 / MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) / PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE (ROUTE 132)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a procédé à la signature d'une entente de collaboration portant le numéro 202420 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) concernant le projet de réfection de la route 132 (rue Principale), tel qu'il appert à résolution #232-2023 ;

**ATTENDU QUE** la répartition des coûts a été déterminée à ladite entente de collaboration ;

**ATTENDU** la réception de la facture #639287 du ministère des Transports et de la Mobilité durable datée du 2 juillet 2024 au montant de 4 790,37 \$ incluant les taxes, pour les honoraires professionnels relatifs à l'étude géotechnique pour le projet de réfection de la route 132 (rue Principale) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

- **D'AUTORISER** le paiement au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de la facture #639287, datée du 2 juillet 2024, au montant de 4 790,37 \$, pour les honoraires professionnels relatifs à l'étude géotechnique pour le projet de réfection de la route 132 (rue Principale) conformément à l'entente de collaboration 202420.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

260-2024

### **9.5 - AUTORISATION DE PAIEMENT #2 / LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC. / RAPIÉÇAGE DES RUES 2024**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un contrat de rapiéçage à l'entreprise « Les Entreprises Lévisiennes Inc. », tel qu'il appert à la résolution #075-2024

**ATTENDU** la réception de la facture #31423 de l'entreprise « Les Entreprises Lévisiennes Inc. » datée du 23 juillet 2024, au montant de 21 651,12 \$ taxes incluses pour les travaux de rapiéçage ;

**ATTENDU** l'avis de M Stéphane Milot, directeur des travaux publics, recommandant au Conseil l'acceptation des travaux et du paiement de la facture #31423 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « Les Entreprises Lévisiennes Inc. » de la facture #31423, datée du 23 juillet 2024, au montant de 21 651,12 \$ taxes incluses pour les travaux de rapiéçage exécutés dans le cadre de la résolution #075-2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

261-2024

### **9.6 – AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #1 / PLURITEC LTÉE / PLANS ET DEVIS / REMPLACEMENT DE FLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité projette le remplacement des glissières de sécurité identifiées au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « Pluritec ltée » pour la réalisation des plans et devis relatifs au remplacement de glissières de sécurité sur la route Pointe-Platon et le rang Saint-Eustache, tel qu'il appert à la résolution #125-2024 ;

**ATTENDU** la réception de la facture #F216329 de la firme « Pluritec ltée » datée du 17 juillet 2024, au montant de 3 161,81 \$ incluant les taxes, pour le démarrage et les étapes préparatoires au projet de remplacement des glissières de sécurité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #F2166329 datée du 17 juillet 2024 à la firme « Pluritec ltée » au montant de 3 161,81 \$ incluant les taxes pour le démarrage et les étapes préparatoires au projet de remplacement des glissières de sécurité dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #125-2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

262-2024

### **9.7 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #5 / PLURITEC LTÉE / MANDAT D'ÉTUDES ET PLANS ET DEVIS / DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « Pluritec ltée » pour la préparation des relevés topographiques et topométriques, ainsi que les plans et devis concernant le projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin d'une longueur approximative de 775 mètres, tel qu'il appert à la résolution #318-2023 ;

**ATTENDU** la réception de la facture #F216334 de la firme « Pluritec ltée » datée du 17 juillet 2024 d'un montant de 2 849,08 \$ incluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec Ltée* » de la facture #F216334 datée du 17 juillet 2024 d'un montant de 2 849,08 \$ incluant les taxes, pour la conception des plans et devis dans le cadre du mandat plus amplement détaillé à la résolution #318-2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

263-2024

### **9.8 – AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #10 / LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE (LEQ) / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / RÉFECTION DE LA RUE HAMEL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité procède à la réfection de la rue Hamel ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ)* » pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet, tel qu'il appert à la résolution #075-2022;

**ATTENDU** la réception de la facture #047859 de la firme « *Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ)* » datée du 18 juillet 2024, d'un montant de 1 371,20 \$, taxes incluses, pour les services rendus pour la période du 28 avril au 29 juin 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ)* » de la somme de 1 371,20 \$, taxes incluses, pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet de réfection de la rue Hamel, plus précisément la stabilisation du talus, tel que plus amplement détaillé à la facture #047859 datée du 18 juillet 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

264-2024

### **9.9 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / ENGLOBE CORP. / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / RÉFECTION DU 4E RANG OUEST**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de réfection du 4e rang Ouest ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Les Excavations Ste-Croix inc.* » pour la réalisation des travaux de réfection du 4e rang Ouest, tel qu'il appert à la résolution #080-2024 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Englobe Corp.* » pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux dans le cadre du projet de réfection du 4e rang Ouest, tel qu'il appert à la résolution #123-2024 ;

**ATTENDU** la réception de la facture #00183455 de la firme « *Englobe Corp.* » datée du 12 juillet 2024, au montant de 38 085,95\$ incluant les taxes, pour les services rendus pour la période du 3 avril 2024 au 1er juin 2024 dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #123-2024 ;

**ATTENDU** la réception de la facture #00183474 de la firme « *Englobe Corp.* » datée du 12 juillet 2024, au montant de 23 381,60 \$ incluant les taxes, également pour les services rendus pour la période du 2 juin 2024 au 29 juin 2024 dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #123-2024 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Englobe Corp.* » des factures #00183455 et #00183474, datées du 12 juillet 2024, pour un montant totalisant 61 505,55 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #123-2024 et tel que plus amplement détaillés à ladite facture ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

265-2024

### **9.10 - RECOMMANDATION DE PAIEMENT #3 / LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC. / RÉFECTION DU 4E RANG OUEST**

**ATTENDU QUE** la Municipalité procède actuellement à la réfection du 4e rang Ouest ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la « *MRC de Lotbinière* » pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection du 4e rang Ouest à la « *MRC de Lotbinière* », tel qu'il appert à la résolution #165-2021 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à la signature de la convention d'aide financière au volet redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour le projet de réfection du 4e rang Ouest, tel qu'il appert à la résolution #008-2024 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Les Excavations Ste-Croix inc.* » pour la réalisation des travaux de réfection du 4e rang Ouest, tel qu'il appert à la résolution #080-2024 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la « *MRC de Lotbinière* » pour la surveillance partielle du chantier dans le cadre des travaux de réfection du 4e rang Ouest, tel qu'il appert à la résolution #124-2024 ;

**ATTENDU** la recommandation de paiement no.3 daté du 24 juillet 2024 de M Stéphane Bergeron, ingénieur de la « *MRC de Lotbinière* » d'un montant totalisant 770 572,81 \$, incluant la retenue contractuelle de 5% ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault , et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Les Excavations Ste-Croix inc.* » au montant de 770 572,81 \$, pour les travaux complétés en date du 23 juillet 2024, sur la recommandation de l'ingénieur de la « *MRC de Lotbinière* », mandaté par la Municipalité, datée du 24 juillet 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

266-2024

### **10.1 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNEL / GROUPE CONSEIL CHG INC. / MANDAT D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS / ROUTE MARIE-VICTORIN / PAVILLON JOSEPH-RHÉAUME**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

**ATTENDU** la réception de la facture #22201-1-3, datée du 8 juillet 2024, de la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* », d'un montant de 2 724,91\$ taxes incluses, soit 100% de l'enveloppe budgétaire, pour la réalisation des études préparatoires relatives au projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement ;



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » de la facture #22201-1-3 datée du 8 juillet 2024, d'un montant de 2 724,91 \$ taxes incluses pour la réalisation des études préparatoires relatives au projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11 - AMÉNAGEMENT / URBANISME / DÉVELOPPEMENT**

**267-2024**

#### **11.1 - DEMANDE EXCLUSION À LA CPTAQ / DOMAINE JOLY DE LOTBINIÈRE**

**ATTENDU QUE** le projet visé est situé sur les lots 3 590 366 et 3 592 560 adjacents au Fleuve St-Laurent et que ceux-ci ont une superficie de 0.95 hectare;

**ATTENDU QUE** les parties de lots ci-haut mentionnées font partie de la zone agricole, telle que déterminée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après nommée « C.P.T.A.Q. »);

**ATTENDU QU'**il est nécessaire, pour permettre l'usage demandé soit la mise en place d'un ouvrage de protection du chemin d'accès de la Pointe Platon menant à l'aide à la navigation de la Garde côtière canadienne de demander à la C.P.T.A.Q. qu'elle soit exclue de la zone agricole;

**ATTENDU QUE** l'exclusion de ce secteur de la zone agricole n'aura pas pour effet de mettre en péril une activité agricole existante ou n'empêchera ou ne mettra un frein à l'utilisation agricole des lots voisins, puisque ceux-ci sont déjà sur le terrain du Domaine Joly de Lotbinière présent depuis 1850;

**ATTENDU QUE** l'exclusion dudit secteur de la zone agricole n'aura pas pour effet de créer une pression ou un inconvénient relié aux odeurs inhérentes aux activités agricoles avoisinantes;

**ATTENDU QUE** le secteur visé par la demande d'exclusion présentable à la C.P.T.A.Q. est celui situé à l'intérieur de la zone agricole qui est le mieux situé pour éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

**ATTENDU QUE** l'exclusion des parties de lots visées par la demande à la C.P.T.A.Q. n'aura pas pour effet de briser l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

**ATTENDU QUE** la demande d'exclusion n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité demanderesse et dans la région;

**ATTENDU QUE** la demande d'exclusion du territoire agricole n'aura pas pour effet de constituer une propriété foncière dont la superficie serait insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;

**ATTENDU QU'**il y a ailleurs sur le territoire de la Municipalité, à l'extérieur de la zone agricole, des espaces disponibles, mais qui sont inappropriés pour l'implantation de l'ouvrage demandé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** pour les motifs mentionnés à la présente résolution, il soit demandé à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec que le secteur visé soit exclu de la zone agricole pour des fins de mise en place d'un ouvrage de protection du chemin d'accès de la Pointe Platon menant à l'aide à la navigation de la Garde côtière canadienne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**268-2024**

#### **11.2 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / 189-191 RUE ERNEST-BLOUIN**

**ATTENDU QUE** la demande vise à autoriser l'implantation de stationnements avec une distance nulle avec la ligne de lot latéral alors que le Règlement de zonage n° 389-2007 prescrit que la distance minimale requise est de 0,30 mètre de toute ligne de lot;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

**ATTENDU QUE** la demande prévoit l'aménagement d'un stationnement mitoyen pour des habitations de type jumelées sans bande séparatrice entre les 2 espaces de stationnement.;

**ATTENDU QUE** le Conseil est en accord avec les recommandations du CCU et les conditions proposées ;

**ATTENDU QUE** toute personne intéressée a eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'ACCORDER** la présente demande de dérogation mineure sur les lots 6 628 827 et 6 628 828 aux conditions suivantes :
- La largeur maximale pour chacun des stationnements ne doit jamais dépasser 5,5 mètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

269-2024

### **11.3 - DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL / 25 CÔTE DES SOUS-BOIS**

**ATTENDU QUE** la demande vise à permettre à titre d'usage conditionnel, l'exploitation d'un établissement de résidence principale (hébergement touristique) comme usage associé à l'habitation pour le 25 Côte des Sous-Bois ;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de la demande permettra de répondre aux besoins en hébergement touristique de la municipalité tout en mettant en valeur la communauté auprès des touristes ;

**ATTENDU QUE** les mesures de mitigations proposées permettront de limiter l'impact de l'usage sur le voisinage ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'usage conditionnel demandé pour la propriété sise au 25 Côte des Sous-Bois, lot 3 591 739

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

270-2024

### **11.4 - DÉPÔT / PROJET DE RÈGLEMENT #715-2024 / RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix souhaite règlementer l'utilisation du domaine public sur son territoire, conformément aux pouvoirs accordés aux articles 14.6.1 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

**ATTENDU** les demandes d'occupation du domaine public présentées au Conseil et la volonté du Conseil d'y donner suite sous certaines conditions ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion sera dûment donné à la séance du conseil municipal tenue le 20 août 2024 ;

**ATTENDU QU'**un projet du présent règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **QUE** le projet de règlement #715-2024 intitulé « *Règlement relatif à l'occupation du domaine public* » soit adopté à une séance subséquente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

- 271-2024**                    **11.5 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #715-2024 / RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**
- AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #715-2024 intitulé « *Règlement relatif à l'occupation du domaine public* ».
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 272-2024**                    **11.6 - DÉPÔT / PROJET DE RÈGLEMENT #716-2024 / RÈGLEMENT DÉTERMINANT CE QUI PEUT ÊTRE PERMIS DANS L'EMPRISE DES RUES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX ET PROPRIÉTAIRES RIVERAINS**
- ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire réglementer les interventions ayant lieu dans l'emprise des voies publiques ;
- ATTENDU QU'en vertu des articles 62, 67 et 68 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., C. c-47.1), une municipalité locale peut, par règlement, régir les travaux et aménagements réalisés dans l'emprise des voies publiques ;
- ATTENDU QU'un avis de motion sera dûment donné par résolution à la séance du conseil municipal tenue le 20 août 2024 ;
- ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2024 ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :
- **QUE** le projet de règlement #716-2024 intitulé « *Règlement déterminant ce qui peut être permis dans l'emprise des rues par les services municipaux et propriétaires riverains* » soit adopté à une séance subséquente.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 273-2024**                    **11.7 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #716-2024 / RÈGLEMENT DÉTERMINANT CE QUI PEUT ÊTRE PERMIS DANS L'EMPRISE DES RUES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX ET PROPRIÉTAIRES RIVERAINS**
- AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #716-2024 intitulé « *Règlement déterminant ce qui peut être permis dans l'emprise des rues par les services municipaux et propriétaires riverains* ».
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- 274-2024**                    **11.8 - ADOPTION / PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #717-2024 / AMENDEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #389-2007 ABROGEANT LE CHAPITRE 16 « DISPOSITIONS CONCERNANT LES ÉOLIENNES »**
- ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;
- ATTENDU QU'il convient maintenant d'abroger le chapitre 16 qui contient des dispositions concernant les éoliennes, puisque la MRC a adopté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur ces dispositions ;
- ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil du 20 août 2024 ;
- ATTENDU QU'un avis de motion du premier projet de règlement sera régulièrement donné à la séance du conseil du 20 août 2024 ;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 3 septembre 2024, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

- **D'ADOPTER** le présent premier projet de règlement portant le numéro #717-2024 modifiant le règlement de zonage #389-2007, abrogeant le chapitre 16 intitulé « Les dispositions concernant les éoliennes ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

275-2024

### **11.9 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #717-2024 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 389-2007 ABROGEANT LE CHAPITRE 16 « DISPOSITIONS CONCERNANT LES ÉOLIENNES »**

**AVIS DE MOTION** est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #717-2024 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 389-2007 abrogeant le chapitre 16« dispositions concernant les éoliennes » ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **12 - SERVICE DES INCENDIES**

Aucun objet.

### **13 - LOISIRS ET CULTURE**

276-2024

#### **13.1 - DÉMISSION DE MME CATHERINE BÉLANGER / PRÉPOSÉE TEMPORAIRE DES ACTIVITÉS DE LA POLYVALENTE PAMPHILE-LE MAY**

**ATTENDU** la résolution #262-2022 ;

**ATTENDU** la réception de la démission de madame Catherine Bélanger, datée du 9 août 2024, à titre de préposée temporaire des activités pour les loisirs à la Polyvalente Pamphile-Le May;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** ladite démission, à compter du 23 août 2024, et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli au cours des dernières années pour la municipalité de Sainte-Croix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

277-2024

#### **13.2 - EMBAUCHE / MME KELLY-ANN HOUDE / POSTE DE PRÉPOSÉE TEMPORAIRE DES ACTIVITÉS DE LA POLYVALENTE PAMPHILE-LE MAY**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix offre des activités pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit remplacer Mme Catherine Bélanger suite à sa démission ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'engager Mme Kelly-Ann Houde pour agir à titre de préposée temporaire des activités pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May selon les besoins de l'employeur.

Début de l'emploi : 26 août 2024

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2024**

**14 – VARIA**

Aucun objet.

**15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK**

- Information concernant le projet envisagé pour le terrain localisé au 6183-6185 rue Principale ;
- Information concernant le contrat de démolition des quatre bâtiments sur la rue Principale (résolution #250-2024) ;
- Information concernant la rencontre ayant eu lieu entre la Municipalité et le Centre de service scolaire des Navigateurs concernant le terrain excédentaire de l'école la Mennais ;
- Information concernant l'événement de lutte s'étant tenu au centre culturel et sportif de Sainte-Croix ;
- Information concernant la demande d'exclusion à la CPTAQ pour le Domaine Joly de Lotbinière ;
- Information concernant le règlement #717-2024 ;
- Information concernant le suivi budgétaire ;

**278-2024**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 46 heures.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dion  
Maire

\_\_\_\_\_  
Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dion  
Maire